



18ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE

21, 22 et 23 juillet 2023

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 21, 22 et 23 juillet 2023, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée : 18ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DE DUNIERES - AUVERGNE.

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2023
- Le Championnat de France Indice de Performance 2023
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2023
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2023

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro N/17/CC/23 en date du 12 avril 2023 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 310 en date du 21 avril 2023.

Comité d'organisation : Idem épreuve du Championnat Moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des Prescriptions Générales édictées par la FFSA

1.1P - Officiels

Idem épreuve du Championnat Moderne.

Directeur de Course
Commissaire technique Responsable
Commissaire technique
Chargée des Relations avec les Concurrents

Jean-Claude HECTOR
André OLIVIER
Matthieu MACCOLINI
Yvette CECILLON

Licence n° 1805
Licence n° 1119
Licence n° 228892
Licence n° 11374



Yvette Cecillon

1.2P - Horaires

Clôture des engagements	lundi 10 juillet 2023, à minuit
Publication de la liste des engagés	lundi 17 juillet 2023, à minuit
Vérifications administratives	vendredi 21 juillet 2023, de 15h30 à 20h30, et samedi 22 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne); Lieu : Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES
Vérifications Techniques	vendredi 21 juillet 2023, de 15h45 à 20h45, et samedi 22 juillet 2023, de 7h00 à 8h (voir conditions que article 1.3P du règlement du Championnat Moderne) Lieu : Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES
Briefing des commissaires	samedi 22 juillet 2023, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires, Annexe de l'Hôtel de Ville, DUNIERES
Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais	samedi 22 juillet 2023 à 8h30 au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ
Essais chronométrés	samedi 22 juillet 2023, de 9h00 à 15h00 (pause déjeuner de 12h00 à 13h00)
Essais libres facultatifs	dimanche 23 juillet 2023 à partir de 8h00
Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ	15mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ
Course (4 montées)	
• 1ère montée	samedi 22 juillet 2023, à partir de 16h15
• 2ème montée	dimanche 23 juillet 2022, à partir de 9h30
• 3ème montée	dimanche 23 juillet 2023, à partir de 13h00
• 4ème montée	dimanche 23 juillet 2023, à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Noter que les VHC partent avant les Modernes.

Affichage des résultats provisoires	dimanche 23 juillet 2023, 15 minutes maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé au parc concurrents VHC.
Parc Fermé	dimanche 23 juillet 2023, au parc concurrents VHC. Obligatoire sous peine de disqualification d'office
Podium et remise des Prix	dimanche 23 juillet 2023, après l'affichage des résultats définitifs, Parc concurrents VHC à DUNIERES
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs	
1ère réunion	vendredi 21 juillet 2023 à 18h00, salle du Collège, lieu-dit ROCHEFOY, près de la pré-grille de départ.

Les réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour les autres points, idem épreuve du Championnat moderne.

Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 21 juillet 2023, de 15h30 à 20h30, et le samedi 22 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 **uniquement pour les pilotes en ayant fait la demande écrite à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.**

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES, vendredi 21 juillet 2023, de 15h45 à 20h45, et samedi 16 juillet 2022, de 7h00 à 8h00 (voir conditions ci-dessus).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, DUNIERES. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets (concurrents français) ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de leur ASN et du certificat médical.

*Comme mentionné également à l'article 1.3P du règlement Moderne, dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com ou sur le site : <http://coursedecotedunieres.fr>.
Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.*

Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le parc VHC aura la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 21 juillet 2023 après-midi. Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 22 juillet 2023 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

PARCS CONCURRENTE

Dans chaque Parc il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

COMITE DES FETES DE DUNIERES
M. NICOLAS MOUNIER
9 RUE DU FOUR A CHAUX
42510 BALBIGNY
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)

jusqu'au LUNDI 10 JUILLET 2023, à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à 220 € avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Une réduction de 20€ sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **150** au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

Hors championnat de France de la Montagne VHC:

Les voitures du groupe Classic de Compétition sont admises, dans un classement séparé, selon la réglementation.

Les voitures de tourisme et les voitures GT ont la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques + règlement Championnat de France de la Montagne 2023.

Article 4.3p- Numéros de course

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2023.

Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

Article 4.4p- Dispositifs de sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2023.

Article 4.5p- Equipement du pilote

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2023.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIERES
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIERES

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P : Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne de support, soit pour les essais chronométrés: samedi 22 juillet 2023, à partir de 9h00

Pour les essais chronométrés, les n° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

7.2P - Briefing

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale de Championnat Moderne

7.3P - Course

Comme pour les essais, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

- | | |
|---------------|---|
| • 1ère montée | samedi 22 juillet 2023, à partir de 16h15 |
| • 2ème montée | dimanche 23 juillet 2022, à partir de 9h30 |
| • 3ème montée | dimanche 23 juillet 2023, à partir de 13h00 |
| • 4ème montée | dimanche 23 juillet 2023, à partir de 15h00 |

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le moins rapide partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en quatre montées et le classement sera établi à partir du cumul des 2 meilleures montées. Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrents.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition, selon la réglementation. Les voitures Classic de compétition ne figureront dans aucun des autres classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P – PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2023.

10.1P - Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 23 juillet 2023, Parc concurrents VHC à DUNIERES, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve moderne de support.

